

INFO-COLLECTE



Collecte matières ultimes  
11 - 25 mai



Collecte matières recyclables  
4 - 18 mai



Collecte matières organiques  
4 - 11 - 18 - 25 mai



Collecte des encombrants  
4 mai

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS : 11 MAI 2022



## LE CONSEIL MUNICIPAL

L'assemblée régulière du conseil municipal sera tenue le:

**LUNDI 2 MAI 2021 À 19H30**

**BUREAU FERMÉ : LUNDI 23 MAI**

**JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES**

### BUREAU MUNICIPAL

666, chemin Saint-Robert  
Saint-Robert, Québec, J0G 1S0  
450 782-2844

### HORAIRE

Lundi au jeudi  
de 8h00 à 17h00  
en continue

## COMPOST

Distribution en libre-service à compter de ce samedi 21 mai

Il y aura donc une distribution gratuite de compost, à compter de samedi le 21 mai au **349 rue Principale**. Les gens qui s'y présenteront pourront s'approvisionner en compost sur le principe de libre-service, premier arrivé, premier servi, et ce, jusqu'à épuisement des stocks.

Les citoyens sont avisés que le chargement du compost devra à nouveau s'effectuer manuellement (à la pelle) et qu'ils doivent par conséquent apporter leurs propres outils ( contenants et pelles). Afin d'éviter un épuisement trop hâtif des quantités de compost disponibles et afin de permettre à un maximum de gens d'en profiter, une quantité maximale admissible d'approvisionnement en compost a été fixé à 2 contenants à main (chaudières) par personne.



## INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT



VOUS PRÉVOYEZ CONSTRUIRE OU RÉNOVER

La municipalité vous invite à communiquer avec l'inspecteur en bâtiment au **450 782-2844** ou à **urbanisme@saintrobert.qc.ca** afin de vérifier si votre projet doit faire l'objet d'un permis.

Veillez prendre note que l'inspecteur en bâtiment a un délai maximal de 30 jours suivant la date de réception de la demande dûment complétée pour émettre le ou les permis. Veillez prendre note que l'inspecteur en bâtiment est au bureau de la municipalité, selon l'horaire suivant :

**Les Lundis : 8 h 30 à 16 h 00**

\*sauf les jours fériés

## VENTE DE GARAGE



Après avoir été annulées au cours de la dernière année en raison de la crise sanitaire, les fins de semaine des ventes de garage gratuites sont de retour. La municipalité de Saint-Robert n'exige aucun permis pour les ventes de garage. S'assurer de tout ramasser aux abords des routes à la fin de la journée.

**Pensez avant tout à la sécurité !!**

**POUR UNE URGENCE**

concernant : l'aqueduc, l'égout ou la voirie locale en dehors des heures d'ouverture de bureau...

N'hésitez pas à composer le

**911**

et indiquer la raison de l'appel.

## Calendrier des activités

Mai 2022

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1 Saint-Marcel 9h Sainte-Victoire 10h30	2 Conseil Municipal 19h30	3	4 R Collecte matières recyclables C Collecte matières organiques E Collecte des encombrants	5	6 Friperie 13h00 à 16h00	7 Friperie 9h00 à 12h00 Saint-Ours 17h00
8 Fête des Mères Saint-Robert 10h Saint-Almé 10h	9	10	11 U Collecte matières ultimes C Collecte matières organiques E Collecte des encombrants	12	13 Collecte des encombrants R Collecte matières recyclables C Collecte matières organiques	14 Collecte des résidus verts Saint-Ours 17h00
15 Saint-Marcel 9h Sainte-Victoire 10h30	16	17	18	19	20	21 Saint-Ours 17h00
22 Saint-Robert 10h Saint-Almé 10h	23 BUREAU FERMÉ Journée nationale des Patriotes	24	25 U Collecte matières ultimes C Collecte matières organiques	26	27	28 Saint-Ours 17h00
29 Saint-Marcel 9h Sainte-Victoire 10h30	30	31				



Collecte matières ultimes



Collecte matières recyclables



Collecte matières organiques



Collecte des encombrants



Collecte des résidus verts



Horaires des messes



## Zumba pour adultes

Session de 8 cours de 19 h à 20 h, du 17 mai au 6 juillet 2022

70\$ ou 10\$ par cours

(mardi le 17 – 24 – 31 mai et 14 – 21 juin)

(mercredi le 8 juin – 29 juin – 6 juillet)

(Aucun cours le 7 juin et 5 juillet)

À la salle communautaire de Saint-Robert (1, rue Aggée-Pelletier)

\*À noter que le cours aura lieu seulement si nous avons un minimum de 10 inscriptions payantes.

Pour inscription, communiquer avec Mélanie Parenteau (instructrice certifiée) au 450 789-5542



## OUVERTURE DÉPANNEUR-CANTINE

Chers Robertois, chère Robertoise,  
c'est avec joie que nous vous annonçons l'ouverture prochaine du nouveau dépanneur-cantine « Les soeurs inc. » au coeur du village de St-Robert.

Nous vous offrirons un service de restauration rapide, de repas préparés, boîtes à lunch, de dépanneur et crèmerie.

**Un seul endroit, le 664 chemin de St-Robert.**

Visitez notre page Facebook pour la date d'ouverture officiel et plus encore.

Au plaisir de vous accueillir

*Sylvie & Chantal Gagnon*

Dépanneur Cantine Les soeurs inc.

450-422-0503

### PISTE CYCLADE

#### Vandalisme sur la piste cyclable de La Sauvagine

Durant la dernière saison du vélo nous avons remarqué une augmentation très importante du vandalisme sur la piste cyclable de La Sauvagine, précisément dans le secteur compris entre la rue Rochefort et la halte Ghislaine-Péloquin à l'extrémité de la piste cyclable.

Le Réseau cyclable de La Sauvagine souhaite rappeler à la population l'importance de respecter les infrastructures en place afin que l'ensemble des usagers puissent continuer d'en profiter pleinement.

Si vous êtes témoins de tels actes, ou si vous voyez des personnes suspectes, auriez-vous l'obligeance de communiquer avec **la Sûreté du Québec** au numéro **450 743-7947**.

Merci de votre collaboration  
Réseau cyclable de La Sauvagine.



### INSTALLATION DE PISCINE

Rappelons qu'un permis municipal est requis pour installer une piscine ou pour construire une enceinte ainsi qu'une plateforme ou une terrasse donnant accès à une piscine.



- Les clôtures en mailles de chaîne dont la taille des mailles est de plus de 30 mm devront être lattées;
- aucune structure ni aucun équipement fixe susceptible d'être utilisés pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou d'une enceinte ne devront être installés à moins d'un mètre de celle-ci;
- les piscines dotées d'un plongoir devront être installées conformément à la norme BNQ 9461-100 visant à prévenir les blessures médullaires cervicales liées aux accidents de plongeon.
- À compter du 1er juillet 2023, il n'y aura plus de droit acquis pour les piscines construites avant l'entrée en vigueur du Règlement en 2010.

Pour connaître les autres ajouts ainsi que l'ensemble des règles applicables, les propriétaires ou les futurs acheteurs et acheteuses sont donc invités à se renseigner auprès de leur administration municipale pour connaître la réglementation à respecter.

Consultez : [www.quebec.ca/piscinesresidentielles](http://www.quebec.ca/piscinesresidentielles).

### DÉFI PISSENLITS

Le conseil municipal déclare le mois de mai comme étant le mois des pissenlits et invite les citoyens à les laisser pousser sur leur terrain afin de procurer une nourriture pour les abeilles. Une affiche ou un dessin Maison amie des abeilles pourra être installé dans une fenêtre indiquant ainsi leur participation au mois des pissenlits.

Je protège les pollinisateurs



<https://mioletco.com/pages/defipissenlits>

Cette initiative, née dans la région de Portneuf, vise à sensibiliser à l'importance de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Les abeilles sont des insectes qui en plus d'être utiles à l'humain le sont pour la nature. Elles participent largement à la chaîne alimentaire des humains en pollinisant les arbres fruitiers.

Comme le nombre d'abeilles est en décroissance et la nourriture se fait plus rare en mai, les pissenlits constituent une nourriture essentielle pour la survie des abeilles. Au printemps, les petites fleurs jaunes figurent parmi les premières à éclore.

### PERMIS DE FEU

#### DEMANDE DE PERMIS DE FEU (SANS FRAIS)

Chaque fois que vous désirez faire un feu à ciel ouvert, que ce soit un feu de camps ou pour brûler des branches sur votre terrain, vous devez OBLIGATOIREMENT demander un permis



### MOT DE LA FADOQ

Chers membres de la FADOQ



À cause de la 6<sup>e</sup> vague, l'assemblée générale annuelle, AGA a été reportée au 10 mai 2022 à la salle municipale avec Errol Gauthier, représentant de secteur. Le souper sera à 18 h.

Nos téléphonistes vous aviseront vers la fin avril.

Le port du masque et lavage des mains est de rigueur, à moins d'avis contraire.

À bientôt

Micheline J. Dufault, publiciste  
450-782-2535





CONSENTEMENT POUR LA PRISE DE  
PHOTOS

En signant ce formulaire, j'autorise :

LE PERSONNEL DU CAMP DE JOUR  
(personnel engagé par la Municipalité)

à photographier mon enfant dans le cadre de certaines activités prévues à la programmation du du  
camp de jour. Cette autorisation est valide pour la durée du contrat, soit du 27 juin au 19 août  
2022.

Conditions particulières exigées par le parent: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nom de l'enfant: \_\_\_\_\_

Signature du parent: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Merci de votre coopération!

## CAMP DE JOUR 2022

*Un camp de jour ancré dans des thématiques variées et des découvertes à profusion !*

### DESCRIPTION ET COÛT

Le camp de jour se déroulera sur 8 semaines consécutives, du **lundi 27 juin au vendredi 19 août 2022**.  
Le camp de jour sera ouvert du **lundi au vendredi, de 7 h 30 à 17 h 30**.

**Le 1<sup>er</sup> juillet fermé congé férié – Fête du Canada**

Le coût de l'inscription est de 200 \$ pour le premier enfant, 150 \$ pour le second et 100\$ pour le troisième  
d'une même famille. Pour les chèques sans provision, des frais supplémentaires de 20 \$ seront ajoutés aux  
frais d'inscriptions.

**Après la date limite** d'inscription du camp de jour, **soit le mardi, 17 mai, des frais supplémentaires de  
20 \$** seront applicables pour chaque enfant inscrit tardivement. Il est donc très important de respecter la  
date limite.\*

### PÉRIODE D'INSCRIPTIONS

**Du lundi le 2 mai au lundi 17 mai 2022**

**Le nombre d'inscription sera limité à cause des normes applicables (Covid) à déterminer**

**Pour être admissible à l'inscription, tu dois :**

☀️ Aimer les découvertes et les nouvelles expériences enrichissantes !  
👇 Être âgé entre 5 ans et 12 ans (au 22 juin 2021). Être prêt à vivre un été rempli de plaisir et de fous rires !

☀️ **Lors de ton inscription, tes parents doivent avoir en main :**

👇 Ton numéro d'assurance maladie, le paiement total de l'inscription (comptant ou chèque) ;  
👇 Le numéro d'assurance sociale de l'adulte qui est responsable de toi (reçu d'impôt).

\*\*\* Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter au 450 782-2844 ou [info@saintrobert.qc.ca](mailto:info@saintrobert.qc.ca) \*\*\*

*Les parents doivent fournir les masques jetables nécessaires pour la journée,*

*soit un minimum de deux (2) par enfants*

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Camp de jour 2022



Municipalité  
de Saint-Robert

## ☀ Renseignements de l'enfant

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Sexe : M  F  Âge : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

## ☀ Renseignements des parents

Nom de la mère : \_\_\_\_\_ Téléphone (travail) : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Nom du père : \_\_\_\_\_ Téléphone (travail) : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## ☀ Référence en cas d'urgence

Nom de la personne autorisée : \_\_\_\_\_ Lien : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

## ☀ Information pour le relevé 24

Nom : \_\_\_\_\_ NAS : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

## ☀ Coût d'inscription

J'inclus mon paiement de 200\$ pour mon 1<sup>er</sup> enfant ;

J'inclus mon paiement de 150\$ pour mon 2<sup>e</sup> enfant ;

J'inclus mon paiement de 100\$ pour mon 3<sup>e</sup> enfant  
et suivant ;



## ☀ Coût des activités

Jeudi 30 juin 2022 : **Chasse aux Mammouths** pour un montant de 20,00 \$

Mercredi 6 juillet 2022 : **Génie-Nature (biodiversité)** pour un montant de 15,00 \$

Mercredi 15 juillet 2022 : **Atelier au Son des Histoires** pour un montant de 10,00 \$

Mercredi 3 août 2022 : **Sortie à l'expo Saint-Hyacinthe** pour un montant de 10,00 \$

Jeudi 18 août 2022 : **Soirée pyjama** pour un montant de 5,00 \$

## ☀ Parents-accompagnateurs pour les sorties

Oui, je désire mettre mon nom sur la liste des **parents-accompagnateurs** pour la sortie.

Mercredi 3 août 2022

## ☀ MON PAIEMENT TOTAL POUR CET ENFANT EST DE :

Vous pouvez payer comptant ou par chèque au nom de la Municipalité de Saint-Robert.

\_\_\_\_\_ \$

\* À noter que des frais supplémentaires de 20 \$ seront rajoutés pour un chèque sans provision.

# SUITE : INSCRIPTION



Municipalité  
de Saint-Robert

## ☀ 1 : Personne autorisée à venir chercher l'enfant

Nom de la personne autorisée : \_\_\_\_\_ Lien : \_\_\_\_\_

Téléphone (maison) : \_\_\_\_\_ Téléphone (cellulaire) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

À prévenir en cas d'urgence si les parents ne peuvent être rejoints :  Oui  Non

## ☀ 2 : Personne autorisée à venir chercher l'enfant

Nom de la personne autorisée : \_\_\_\_\_ Lien : \_\_\_\_\_

Téléphone (maison) : \_\_\_\_\_ Téléphone (cellulaire) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

À prévenir en cas d'urgence si les parents ne peuvent être rejoints :  Oui  Non

## ☀ 3 : Personne autorisée à venir chercher l'enfant

Nom de la personne autorisée : \_\_\_\_\_ Lien : \_\_\_\_\_

Téléphone (maison) : \_\_\_\_\_ Téléphone (cellulaire) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

À prévenir en cas d'urgence si les parents ne peuvent être joints :  Oui  Non

## ☀ OU AUCUNE AUTRE PERSONNE N'EST AUTORISÉE À VENIR CHERCHER MON ENFANT (seulement les parents)

Signature du parent ou du tuteur légal : \_\_\_\_\_



## ☀ Autorisation à laisser partir votre enfant seul

En signant la présente, j'autorise les animatrices en poste à laisser partir mon enfant en bicyclette ou à pied lors des journées de camp de jour, et ce, pour tout l'été ou encore pour une/des dates spécifiques.

Non  Oui, pour tout l'été  Oui, pour une date spécifique

Si pour une date spécifique, veuillez indiquer laquelle/lesquelles : \_\_\_\_\_

## ☀ Autorisation photographie

J'autorise le camp de jour à prendre des photos de mon enfant lors des activités et à les utiliser dans les communications, par exemple, sur le site internet de la municipalité ou dans le journal de la municipalité.

Signature du parent ou du tuteur légal

Date de la signature